

PRÉPA VERS LA CONSTRUCTION D'UN PROJET PROFESSIONNEL

Public

Lycéen sorti du système scolaire,
étudiant en réorientation,
adulte diplômé ou non diplômé,
avec ou sans le bac, se questionnant
sur :

- son projet professionnel,
 - une formation,
- et souhaitant valider son projet avant
de choisir une formation.

Objectifs

- Valider un projet professionnel
- Entrer en formation
(initiale, continue, apprentissage)
- Entrer sur le marché du travail



• FORMATION
INITIALE
• FORMATION
CONTINUE

NOS ATOUTS SUR LA PRÉPA PROJET PROFESSIONNEL

L'IDPCES Brest
est reconnu depuis
18 ans pour sa qualité
d'enseignement et
ses excellents taux de
réussite.

- Un accompagnement individualisé très soutenu
- Effectif limité
- Équipe pédagogique de qualité
- Préparation au Certificat Voltaire

CONTENU PÉDAGOGIQUE

UNE FORMATION GLOBALE OU PAR MODULES

De septembre à mars - 26 h par semaine en moyenne

Module 1 : orientation (10h/semaine)

- Questionnement sur les secteurs d'activités
- Questionnement sur les métiers
- Stages d'observation
- Enquêtes de terrain
- Rencontres de professionnels
- Conférences métiers – salons d'orientation
- Construire son CV
- Construire sa lettre de motivation

Module 2 : les pré-requis incontournables (8h/semaine)

- Savoir s'exprimer à l'oral
- Savoir s'exprimer à l'écrit
- Développer son raisonnement numérique et logique
- Maîtriser les outils informatiques de base

Module 3 : Initiation (6h/semaine)

- Biologie
- Chimie
- Physique
- Droit
- Psychologie
- Anglais

Module 4 : Dossier Parcoursup (2h/semaine)

- Accompagnement sur la procédure Parcoursup
- Valoriser vos compétences
- Choisir votre ou vos formation(s)

Suivi individualisé hebdomadaire



2 rue Auguste Kervern - 29200 BREST
idpces-brest.com - idpcesbrest29@gmail.com

Accueil du lundi au vendredi 8h30 / 17h30 - 02 98 44 27 62
Directrice : France MERDRIGNAC - 06 63 59 76 64

PRÉPA VERS LA CONSTRUCTION D'UN PROJET PROFESSIONNEL



À retourner à :
IDPCES Brest
2 rue Auguste Kervern
29200 BREST

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

ATTENTION !
Tout dossier
incomplet ne
sera pas pris
en compte.

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Joindre
2 photos

Date de réception

Remarques

VOTRE IDENTIFICATION

Nom _____ Prénom _____ Date de naissance / / _____

Lieu de naissance _____ Département _____

Adresse _____

Code postal | | | | | Ville _____

Portable _____ Email _____

PÈRE* :

Nom _____ Prénom _____ Profession _____

Adresse _____

Code postal | | | | | Ville _____

Tél. fixe _____ Portable _____ Email _____

MÈRE* :

Nom _____ Prénom _____ Profession _____

Adresse _____

Code postal | | | | | Ville _____

Tél. fixe _____ Portable _____ Email _____



* Si financement par les parents

SITUATION ACTUELLE

SALARIÉ :

Type d'emploi

Nom entreprise

Adresse entreprise

DEMANDEUR D'EMPLOI :

N°identifiant Pôle Emploi

Date d'inscription

Agence Pôle Emploi

Type de rémunération : RSA / ARE / ASS

AUTRE :

FINANCEMENT

MODE DE FINANCEMENT ENVISAGÉ

INFORMATIONS SUR LES FINANCEMENTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Vous êtes...	Vous pouvez bénéficier de :	Qui contacter ?	Plus d'informations
Salarié(e)	CPF de transition professionnelle	Fongecif de votre région	http://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/evoluer-professionnellement/article/projet-de-transition-professionnelle https://www.fongecif-pdl.fr/cpf-de-transition.html
	PDC – Plan de développement de compétences	Votre employeur	https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-formation/article/plan-de-developpement-des-competences
	Contrat de professionnalisation	Votre futur employeur et son OPCO	https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/article/contrat-de-professionnalisation
	Le PRO-A ou promotion ou reconversion par l'alternance	Votre employeur	https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/article/reconversion-ou-promotion-par-alternance-pro-a
Demandeur(se) d'emploi	En fonction de votre situation	Votre conseiller Pôle Emploi	https://www.bretagne.bzh/jcms/prod_447549/fr/qualif-emploi-aide-individuelle + CPF si non utilisé
Autre situation	CPF	Compte d'activité	https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpapublic/ https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/evoluer-professionnellement/compte-personnel-formation



COMMENT AVEZ-VOUS EU CONNAISSANCE DE CETTE FORMATION ?

- Site Internet IDPCES Brest* Autre site Internet*
- Information dans un salon Presse écrite Anciens élèves
- Portes ouvertes Bouche-à-oreille CIO-ONISEP
- Par la famille
- Autre (précisez) _____

*Si internet, quels mots clefs avez-vous tapé ? _____

Je certifie l'exactitude des informations fournies dans ce dossier.

A _____ le _____

Signature :

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. Retourner le dossier de candidature à **IDPCES BREST, 2 rue Auguste Kervern 29200 BREST** accompagné de :

- dossier d'inscription signé (sans chèque)
- photocopie des bulletins de première & de terminale
- photocopie des diplômes/titres
- photocopie du relevé de notes du baccalauréat (si vous êtes bachelier(ère))
- photocopie des résultats des années d'études supérieures
- 1 CV mis à jour
- 6 enveloppes timbrées au tarif en vigueur

2. Nous étudierons ensemble votre candidature au cours d'un entretien particulier et vous présenterons les méthodes pédagogiques élaborées par l'équipe de professeurs.

3. À la suite de l'entretien, nous vous remettons une fiche d'inscription et vous disposerez d'un délai de réflexion défini ensemble pendant lequel vous serez pré inscrit(e) (sans frais).

4. A l'issue du délai de réflexion, votre inscription est validée à réception de votre fiche accompagnée des frais administratifs et de l'acompte déposés 10 jours après la validation de l'inscription.

Toute somme perçue par l'IDPCES BREST (frais administratifs, acompte) vous sera remboursée ou retournée en cas d'annulation de la formation par nos soins.

PRÉPA VERS LA CONSTRUCTION D'UN PROJET PROFESSIONNEL

À retourner signée à :
IDPCES Brest
2 rue Auguste Kervern
29200 BREST

FICHE D'INSCRIPTION

Toute inscription
tardive sera prise
en compte dans la
limite des places
disponibles.

VOTRE IDENTIFICATION

Photo	Nom	Prénom
	Date de naissance	/ /
	Adresse	
	Code postal	Ville
	Portable	Email

Pour les élèves mineurs, parent responsable :

NOM	Adresse
Code postal	Ville
Portable	Email

Je soussigné(e) _____ m'inscris à la Prépa Projet Professionnel
et reconnais avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso du présent contrat.

Je m'engage à régler la formation selon les modalités suivantes :

- Frais administratifs (1) **280 €**
- Acompte sur le montant de la formation (2) **565 €**
- Solde (3) en **10 mensualités de 175 €** (coût total : 2595 €)

(1) Les frais administratifs (réglés par chèque) sont perçus 10 jours après la confirmation de l'inscription.

(2) L'acompte sur les frais de formation (réglé par chèque au plus tard 10 jours après la confirmation de l'inscription) est perçu le 10 juillet.

(3) Prélèvements automatiques les 10 de chaque mois à partir du 10 septembre ou 10 chèques déposés au plus tard le 31 août.

Fait à _____ le _____

Signature du candidat (ou de son représentant
légal pour les mineurs) précédée de la mention
"Bon pour accord, lu et approuvé" :

La Direction :

Date :

CONDITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1

La présente convention règle les rapports entre l'élève, l'organisme accueillant l'élève au cours d'un stage professionnel et l'organisme de formation.

ARTICLE 2

Pendant le déroulement de l'action de formation dans les locaux de l'organisme de formation, les élèves doivent se conformer aux consignes de sécurité de l'établissement. Le responsable de l'organisme de formation est habilité à prendre toute mesure nécessaire au bon déroulement de la formation.

ARTICLE 3

L'organisme de formation se réserve le droit, sans qu'il soit possible de faire recours contre lui, de reporter un ou plusieurs cours qui ne pourrai(en)t avoir lieu en raison de l'absence d'un enseignant.

ARTICLE 4

La formation sera sanctionnée par une attestation de formation précisant la nature, la durée et l'objet, les dates.

ARTICLE 5

En application de l'article 1384 du Code Civil, l'organisme accueillant l'élève couvrira les risques, en matière de responsabilité civile, courus, de son fait soit en souscrivant une police d'assurance, soit en avisant sa Compagnie des conditions nouvelles créées par l'action de formation. De même, le responsable de l'organisme de formation couvrira les risques, en matière de respon-

sabilité civile, courus par les élèves, du fait de leur présence dans les locaux de l'organisme de formation ou de l'organisme accueillant l'élève.

ARTICLE 6

Les stages professionnels étant effectués dans le cadre du volontariat (non rémunérés) et non dans le cadre d'une formation diplômante, ceux-ci ne sont donc pas obligatoires, bien que fortement conseillés. En conséquence, il revient à l'organisme accueillant l'élève d'acquitter l'ensemble des cotisations patronales de Sécurité sociale sur une assiette forfaitaire équivalente à 25% du SMIC soit 320 euros pour un mois (valeur de la formation professionnelle) afin de couvrir l'élève pour l'ensemble des risques de Sécurité Sociale. En cas de mois incomplet, l'assiette mensuelle est fractionnée par l'application de la règle des trentièmes.

ARTICLE 7

Dans un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, l'élève peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans tous les cas d'annulation, dans les 10 jours suivant la signature du contrat et avant le commencement de la formation, l'IDPCES BREST conservera les frais de dossier et l'acompte. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, l'élève est empêché de suivre la formation, il peut résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, il ne devra à l'IDPCES BREST que la valeur

proportionnelle des cours (calculés après déduction du droit d'inscription) jusqu'à la date de réception de la lettre. La réussite à un concours d'admission dans une École durant le temps de formation préparatoire, ne libère pas l'élève de ses droits et obligations. Les motifs sérieux et légitimes à l'appui desquels l'élève peut résilier la présente convention et acceptés par l'IDPCES BREST sont limitativement énoncés ci-après :

- Décès de l'élève,
- Maladie grave de l'élève, avec incapacité temporaire de plus de 90 jours, ou invalidité absolue et définitive de l'élève.

Hormis les hypothèses susvisées, toute résiliation à l'initiative de l'élève ne constitue pas de dispense de paiement ni un motif de remboursement des sommes réglées. Il s'ensuit que la totalité de la somme convenue initialement devra être payée.

ARTICLE 8

Les méthodes pédagogiques sont celles de l'IDPCES BREST. Elles peuvent faire l'objet d'une concertation avec le co-contractant. Sauf disposition contraire explicitement prévue, les livres, les programmes et tous les documents réalisés ou publiés pour cette préparation, sont la propriété de l'IDPCES BREST.

ARTICLE 9

Tout litige non résolu à l'amiable sera porté devant la juridiction compétente.

Fait à _____ le _____

Signature du candidat (ou de son représentant légal pour les mineurs) précédée de la mention "Bon pour accord, lu et approuvé" :

La Direction :

Date :